Date de publication : 18/03/2024

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le
ID : 085-200059079-20240229-D69_02_2024-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/02/2024

COMMUNE DE SEVREMONT
Numéro interne de l'acte : D69.02.2024

Objet : D69.02.2024 - REPARTITION DE LA DOTATION EXCEPTIONNELLE AUX CENTRES DE SANTE

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 26
Présents : 20
Pouvoir : 6
Nombre de suffrages : 26

Date de convocation
22/02/2024

Date d'affichage
22/02/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf février, à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :
M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. HERITEAU Antoine, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :
Mme BERNARD Anita donne pouvoir à M. SCHMUTZ Alain, Mme BLOUIN Anaïs donne pouvoir à M. LANOUE Nicolas, M. GUILLOTEAU Bernard donne pouvoir à M. CORNUAU Albert, Mme JOLY Véronique donne pouvoir à M. RIGAUDEAU Christian, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à Mme YVAI NURDIN Adeline, M. STEENO Nicolas donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra

Etai(ent) excusé(s) :
Mme BERNARD Anita, Mme BLOUIN Anaïs, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, Mme LUMET Anne-Claude, M. STEENO Nicolas

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBIN Nathalie

Objet : D69.02.2024 - REPARTITION DE LA DOTATION EXCEPTIONNELLE AUX CENTRES DE SANTE

Monsieur le Maire indique qu'une dotation exceptionnelle de 8 millions d'euros a été octroyée aux Communes gestionnaires de centres de santé. Elle est la résultante d'un amendement déposé dans le cadre du projet de loi de finances rectificatives pour 2022.

La dotation reçue par Sèvremont est d'un montant de 10 128 €
Monsieur le Maire propose de la répartir entre les personnels administratif et médical du centre de santé au vu de la quotité de travail effectué par chaque agent présent au 31 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, les propositions de Monsieur le Maire.
VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Nathalie DUBIN

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY

MAIRIE DE SEVREMONT 85700